

### **Projet d'assainissement de la décharge de Bonfol OUI conditionnel des autorités cantonales**

St-Ursanne, le 2 juillet 2004 - **L'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) a terminé l'évaluation du projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol. L'OEPN accepte le concept général d'assainissement proposé par la Chimie bâloise (bci), mais demande des compléments sur plusieurs points dans les domaines des infrastructures, du traitement de l'air et de la sécurité notamment. Le calendrier général du projet d'assainissement est maintenu. Pour définir la suite de la procédure, et tout en garantissant sa totale indépendance, le Canton privilégie la concertation avec la Chimie bâloise, dans la continuité de l'accord cadre signé le 17 octobre 2000 par le Gouvernement jurassien et la bci.**

Le 4 décembre 2003, la Chimie bâloise (bci) a remis aux autorités jurassiennes le projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol. L'OEPN se donnait alors jusqu'à fin juin pour examiner ce dossier et prendre position. A cet effet, l'OEPN s'est adjoint la collaboration de plusieurs experts chargés d'analyser les différents volets du projet. Par ailleurs, une procédure de consultation a permis à tous les milieux intéressés d'exprimer leurs commentaires. Cette phase d'évaluation est aujourd'hui terminée. Le canton reconnaît l'ampleur du travail réalisé par la bci. Par sa prise de position, il accepte le concept général d'assainissement proposé (excavation des déchets entreposés et incinération dans des usines d'incinération équipées pour l'élimination de ce type de déchets). Toutefois, l'Autorité cantonale demande des études complémentaires visant à démontrer la faisabilité de l'assainissement dans les meilleures conditions.

Le rapport de la bci aborde tous les domaines fondamentaux, en ce qui concerne la déconstruction de la décharge, la description du site et de l'environnement, et les impacts potentiels du chantier. La stratégie d'assainissement présentée permet d'éliminer définitivement la source de pollution. Le transport par le rail des déchets représente un élément très favorable pour la sécurité et la protection de la population et de l'environnement. En revanche, certains points doivent encore être complétés. Il s'agit notamment de la faisabilité de la construction d'une grande halle, d'ailleurs remise en cause par la bci elle-même, de la gestion et du traitement de l'air ainsi que de la sécurité des travailleurs et de la population.

Le projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol entre maintenant dans une phase de discussion sur les moyens que la bci envisage de mettre en œuvre pour tenir compte des remarques du Canton. Les échanges sont constructifs et montrent que la bci et le Canton ont la volonté commune de faire avancer le projet et de respecter le calendrier prévu.

L'évaluation du projet d'assainissement est pour l'instant consignée dans un document de travail interne qui pourra faire l'objet d'une publication après l'été. Le Canton réaffirme sa volonté de mener l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol dans les meilleurs délais, dans le respect de la sécurité de la population et de l'environnement.

*Pour plus de renseignements, merci de contacter Jean-Pierre Meusy, Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN), St-Ursanne (tél. 032 461 48 03)*